VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24 OCTOBRE 2019

Présents : MM & Mme Noizet W, Président
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, Pochet A, Echevins,
Arnould , Président CPAS,
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon P, De Wachter S, Nemery MJ, Conseillers Communaux,
Grosvarlet , Directrice générale ff

Absent & excusé : Istace F., Dachy F.

La séance publique est ouverte à 20 H.

Administration

1. P.V. de la séance du 26.09.19.

Monsieur Guy Denis demande à ce que l'intervention de Monsieur Patrick Adam soit retranscrite au procès-verbal dans son intégralité, fable de Lafontaine y comprise et mot à mot comme suit :

« Un corbeau et un rossignol, perchés sur une branche, cherchaient à savoir qui des deux chantait le mieux.
Et le corbeau d'y aller de sa voix graveleuse : Croâ ! Croâ ! Croâ !
Le rossignol à son tour de sa voix flûtée : Pfui ! Pfui ! Pfui !
Et de chanter chacun leur tour sans être capable de se départager.
Passe par là un petit cochon.
Le corbeau aussitôt lui demande de les aider à savoir qui des deux chante le mieux.
Le cochon n'ayant pas d'autre chose à faire accepte de servir de juge.
Le jeu recommence.
Le corbeau : Croâ ! Croâ ! Croâ ! et le rossignol : Pfui ! Pfui ! Pfui !
Le cochon écoute, réfléchit et donne pour gagnant le corbeau.
Le rossignol fond en larme.
Le cochon voyant cela dit au rossignol : « Alors ? Vous pleurez parce que vous avez perdu ? »
Le rossignol de répondre : « Non ! Je pleure parce que j'ai été jugé par un porc ! »

Monsieur Defat signifie que 3 personnes ont quitté la séance lors du huis clos, à savoir Monsieur Defat et Mesdames Dewachter et Pochet
Monsieur Adam demande que soit spécifié au point 9 que la convention est approuvée sans le volet financier
Moyennant ces remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Comptabilité

2. Centimes additionnels au Précompte immobilier – exercice 2020 :

Avec 5 non et 10 oui approuve ces centimes additionnels

3. Taxe additionnelle à l'IPP – exercice 2020

Avec 5 non et 10 oui vote cette taxe

4. Taux de couverture du coût-vérité -Budget 2020 en ce qui concerne l'enlèvement des déchets

A l'unanimité, approuve ce taux

5. Taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de la collecte – exercice 2020

A l'unanimité, approuve cette taxe

Claire Jadoul, Directrice financière, entre en séance

CPAS

6. Budget 2019 : Mb n° 1

   A l'unanimité, approuve la MB N°1 du budget 2019 du CPAS

Claire Jadoul quitte la séance

7. Conditions de recrutement à mi-temps sous statut APE d'un(e) Assistant(e) Social(e) à partir du 11.12.19 :

A l'unanimité, approuve ces conditions

8. Modification du Statut Pécuniaire Chapitre VI Section 2 relative au pécule de vacances

A l'unanimité approuve cette modification

9. Modification du ROI du Comité de Concertation

A l'unanimité approuve cette modification

F.E.

10. Budget 2020 des F.E. de Poupehan, Rochehaut, Corbion, Frahan, Les Hayons, Ucimont, Noirefontaine, Curfoz-Sensenruth, Bouillon & Vivy

A l'unanimité approuve ces budgets avec une participation communale de :

- 22 039,45 € pour la FE de Rochehaut
- 17 673.83 € pour la FE de Corbion
- 2768.31 € pour la FE de Frahan
- 15 416.19 € pour la FE d'Ucimont
- 19 587.54 € pour la FE de Noirefontaine
- 10 613.50 € pour la FE de Curfoz-Sensenruth
- 37 732.64 € pour la FE de Bouillon
- 9 373.35 € pour la FE de Vivy
- 13713.13 € pour la FE de Poupehan

Tourisme

11. CSC concernant un marché de fournitures comportant des services pour la conception et la réalisation d'un spectacle mapping et d'un parcours lumineux scénographié à Bouillon, avec les moyens matériels associés.

Monsieur Defat souhaite que la garantie sur la durée de vie du produit, arrêtée à 10 ans dans le CSC, soit étendue à 15 ans afin de respecter les exigences du CGT sur le maintien en fonctionnement des projets qu'il subventionne.

Moyennant cette remarque, à l'unanimité, , approuve ce CSC au montant estimatif pour le lot 1 de 482 000 € HTVA et pour lot 2 de 220 000€ HTVA

Ecoles Communales

12. Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ecole Communale de Noirefontaine : révision et approbation.

Monsieur Denis signale le mauvais intitulé du point, il s'agit en réalité du règlement d'ordre intérieur relatif à l'accueil extrascolaire. Le document déposé dans la farde concernant bien par

le contenu ce règlement relatif à l'accueil extrascolaire, le point est voté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALES

13. SOFILUX : Programme E-LUMIN financement : Convention Cadre à propos du financement relatif au remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation

A l'unanimité approuve cette convention

14. SOFILUX : Programme E-LUMIN financement : Convention de Prêt à propos du financement relatif au remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation :

A l'unanimité approuve cette convention

Conventions

15. Convention entre la Ville de Bouillon et le Comité de la salle « La Vy Scole » à Curfoz

A l'unanimité approuve la reconduction de cette convention

16. Convention entre la Ville de Bouillon et le Comité des Fêtes d'Ucimont pour la mise à disposition de la salle du Village

A l'unanimité approuve la reconduction de cette convention

Travaux

17. Travaux de rénovation des façades de l'Hôtel de Ville de Bouillon – Lot 2 – Peintures : Décompte Final et dépassement du montant de l'adjudication des travaux fixé, initialement, à 118 358,27€ TVAC et qui, in fine, s'élève à 144 903,13€ TVAC

A l'unanimité approuve ce décompte au montant de 144 903,13 € TVAC

18. CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Coordinateur et Surveillant pour les travaux de rénovation du « Casino » à Bouillon

A l'unanimité approuve ce CSC au montant estimatif de 50 000 € TVAC

PCS

19. Plan d'Actions 2020-2025

A l'unanimité, approuve ce plan d'action

Intervention de Monsieur Defat

Maintenant que la rénovation des façades de l'Hôtel de Ville est terminée, il serait intéressant de prévoir celle des façades du Musée

Intervention de Monsieur Denis

Monsieur Denis souhaite recevoir des informations sur les suites données aux mises en sens unique des rues Au -dessus de la Ville et des Ferronniers.
En ce qui concerne la rue Au-dessus de la Ville, Monsieur Adam explique que l'objectif initial était de redessiner des parkings afin de limiter la vitesse souvent excessive dans cette rue Cependant, le SPW-Mobilité a jugé la largeur de la rue insuffisante et a proposé la mise en sens unique. Or le test n'est pas concluant, les diverses réactions des riverains vont être listées et envoyées au SPW-Mobilité pour nouvel avis.
Pour la rue des Ferronniers, la mise en sens unique a suscité une levée de bouclier de la part des riverains car cette modification entraîne un passage important dans cette portion – Cette modification sera présentée à un prochain conseil communal.

Intervention de Madame Nemery

Madame Nemery signale l'état défectueux du chemin situé entre Bellevaux et Noirefontaine, en quittant Bellevaux à gauche, ce chemin présente quelques trous qui risquent de s'agrandir

Intervention de Monsieur Defat

Monsieur Defat souligne la situation problématique rue de la Sentinelle avec les camions qui, maintenant que le parking Aldi ne leur est plus accessible se garent de plus en plus sur la voirie et les accotements avec les dégradations qui en résultent. Il demande d'envisager la possibilité de placer un panneau 'excepté riverains et/ou panneaux stationnement interdit. De même, il serait intéressant de demander au SPW de placer des panneaux identiques le long de la RN89 pour éviter le parking le long de la nationale.

Intervention de Patrick Adam

Monsieur P. Adam propose de fixer la date du prochain conseil communal au 12 novembre 2019 afin de présenter le Modification budgétaire N°2/2019, celle-ci devant être introduite à la RW avant le 15 novembre 2019

Il est 21 H 12 Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 12 novembre 2019.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff	Le Président
GROSVARLET I	ADAM P